

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire du Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction, tenue le lundi 2 octobre 2017, à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), à la salle du Conseil de l'édifice municipal sous la présidence du maire M. Pierre Gaudet.

Sont présents :

M. Benoit Lussier
M. Jérôme Dionne
M. François Therrien
Mme Renée Quévillon
M. Marc-André Gosselin
M. Sébastien Doire

et Caroline Denoncourt, directrice générale

M. Pierre Gaudet constate le quorum, demande la minute de silence et ouvre la session.

M. Pierre Gaudet mentionne sa 812^e présidence du Conseil municipal d'Aston-Jonction, remercie les conseillers de leurs implications au cours des années. Des applaudissements pour M. Pierre Gaudet suivent. Merci pour tout Pierre !

2017-10-134

Adoption de l'ordre du jour

Mme Renée Quévillon appuyée par M Jérôme Dionne propose l'adoption de l'ordre du jour tel que lu et modifié. *Adopté.*

2017-10-135

Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 6 septembre

Il est proposé par M. Jérôme Dionne et appuyé par M. Benoit Lussier que le procès-verbal du 5 septembre 2017 soit adopté tel que présenté et déposé.
Adopté

2017-10-135

Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 13 septembre 2017

Il est proposé par M. François Therrien et appuyé par M. Benoit Lussier que le procès-verbal du 13 septembre 2017 soit adopté tel que présenté et déposé.
Adopté

AFFAIRES DECOULANT DU DERNIER PROCES-VERBAL

- La directrice générale dépose le bilan des coûts mensuels du photocopieur et les comparatifs tel que demandé au dernier conseil.
- Suivi sur la servitude de la rue Lupien ; la servitude aurait, selon Maître Goulet été envoyée la semaine dernière. La directrice attend un retour d'appel de Télébec pour s'en assurer.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ASTON-JONCTION
MRC NICOLET-YAMASKA

RÈGLEMENT NUMÉRO 166-2017
RELATIF AUX HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

ATTENDU QUE la municipalité d'Aston-Jonction a adopté le règlement 85-2007, le 4 février 2007 concernant les jours et les heures d'ouverture du bureau municipal;

ATTENDU QUE les heures d'ouverture du bureau municipal ont été modifiées depuis l'adoption de ce règlement;

ATTENDU QUE les jours et les heures d'ouverture du bureau municipal peuvent être déterminés par résolution;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'abroger le règlement 85-2007 ;

ATTENDU QU'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné à la séance ordinaire du 6 septembre 2017 par M. Benoit Lussier;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Benoit Lussier et appuyé par Mme Renée Quévillon que le règlement suivant portant le numéro 166-2017 soit adopté :

Article 1. Abrogation

Le présent règlement abroge le règlement no 85-2007 en vigueur sur le territoire de la municipalité d'Aston-Jonction.

Article 2 Jours et heures d'ouverture du bureau municipal

Le bureau municipal est ouvert selon l'horaire suivant :

	AM	PM
Lundi	8 h 30 à 12 h 00	13 h 00 à 16 h 30
Mardi	8 h 30 à 12 h 00	13 h 00 à 16 h 30
Mercredi	8 h 30 à 12 h 00	13 h 00 à 16 h 30
Jeudi	8 h 30 à 12 h 00	13 h 00 à 16 h 30
Vendredi	Fermé	Fermé

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur selon les prescriptions de la Loi.

Pierre Gaudet
Maire

Caroline Denoncourt
secrétaire-trésorière

2017-10-136

Adoption règlement 166-2017 relatif aux heures d'ouverture du bureau municipal

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire abroger le règlement # 85-2007 relatif aux heures d'ouverture du bureau municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Benoit Lussier et appuyé par Mme Renée Quévillon que le règlement suivant portant le numéro 166-2017 soit adopté.
Adopté

2017-10-137

Modification de la programmation de la TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sébastien Doire, appuyé par M. Jérôme Dionne et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité d'Aston-Jonction s'engage :

1. à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

2. approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
3. s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
4. s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
5. la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adopté

Ratification des comptes payés en septembre 2017

5569	Alex Poirier	Pelouse 27 août au 9 septembre	450.00 \$
5570	Caroline Denoncourt	Salaire du 3 au 16 septembre	1 142.01 \$
AD	Hydro-Québec	Luminaires	353.27 \$
AD	Télébec	Téléphone	150.57 \$
AD	Cogeco	Internet	76.98 \$
5571	Alex Poirier	Pelouse du 10 au 23 septembre	450.00 \$
5572	Caroline Denoncourt	Salaire du 17 au 30 septembre	1 142.01 \$

2017-10-138

Autorisation pour la ratification des comptes payés en septembre 2017

M. Benoit Lussier, appuyé par M. Jérôme Dionne, propose que les comptes payés durant le mois de septembre 2017, soient approuvés et ratifiés par le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction, tels que présentés par la secrétaire-trésorière.

Adopté.

5573	RIGIDBNY	Déchets octobre	2 053.75 \$
AD	MRC Nicolet-Yamaska	Facture inspection	13.96 \$
5574	Refuge Saint-Rosaire	Récupérations chats	45.99 \$
5575	Sc poste	Courrier recommandé (2) + média poste	90.70 \$
5576	Alarme et contrôle d'accès Alliance Inc.	Alarme bureau et dépanneur	413.92 \$
5577	Lemteck	Réparation luminaire # 1	167.12 \$
5578	Fond d'info du territoire	Mutations	4.00 \$
5579	Sécurité Publique	Paiement 2 / 2	15 529.00 \$
5580	RISI de Bulstrode	Paiement 4 / 4	15 757.91 \$
5581	Caroline Denoncourt	Déplacement Dépôt et réunion septembre	186.36 \$
5582	Home Hardware	Réparation gazon rue Lupien (fossé)	391.90 \$
5583	TRANS-Pneu	Réparation crevaison petit tracteur	26.44 \$
5584	Greco	Photocopieur location	115.26 \$
5585	Enseigne Lavigne Inc.	Plaques numéros civiques et pancartes résident conteneur	418.51 \$
5586	Buropro Citation	Papeterie	217.48 \$
5587	Pierre Gaudet	Dernier versement élus	2 433.05 \$
5588	Sébastien Doire	Dernier versement élus	681.01 \$
2289	Benoit Lussier	Dernier versement élus	811.01 \$
5590	Jérôme Dionne	Dernier versement élus	811.01 \$
5591	François Therrien	Dernier versement élus	811.01 \$
5592	Renée Quévillon	Dernier versement élus	811.01 \$
5593	Marc-André Gosselin	Dernier versement élus	811.01 \$

2017-10-139

Autorisation de dépense pour le paiement des comptes des mois de septembre et octobre 2017

M. Benoit Lussier, appuyé par M. Marc-André Gosselin, propose que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction approuve et autorise le paiement des comptes des mois de septembre et d'octobre 2017 présentés et déposés par la secrétaire-trésorière. *Adopté*

INFORMATIONS & COMITES

- Dépôts de prévision 2018 du réseau Biblio

PERIODE DE QUESTIONS

M. Éric De Courval demande ce que signifie l'abréviation TECQ, M. le Maire lui explique le programme de subvention de la voirie du réseau routier.

VOIRIE & INSPECTIONS MUNICIPALES

2017-10-140

Demande d'appui immédiat du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le dossier de la rue Vigneault

M. Marc-André Gosselin propose, appuyé par M François Therrien et résolu à l'unanimité, que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction souhaite mentionner leur mécontentement dans ce dossier. Le Conseil de la municipalité d'Aston-jonction demande l'appui immédiat du Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans ce dossier, dans l'obtention, et ce rapidement, de la lettre de confirmation pour débiter les travaux. Ayant fait face à plusieurs délais administratifs et n'ayant reçu aucune soumission et ce à deux reprises, la municipalité souhaite pouvoir débiter les travaux le plus tôt possible. *Adopté*

2017-10-141

Entretien du fossé du 10e Rang

M. François Therrien, appuyé par M. Sébastien Doire, propose que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction procède au nettoyage du fossé du 10^e Rang à la suite du nettoyage de la portion sur le lot numéro : 5 446 480, terrain appartenant à Réséco inc. *Adopté*

AFFAIRES NOUVELLES

Rôle d'évaluation 2018-2019-2020

- Dépôt du rôle d'évaluation 2015-2016-2017 (3^e année) : valeur imposable de 44 489 300 \$.

DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DU 1^{ER} JANVIER AU 30 SEPTEMBRE 2017

La secrétaire-trésorière dépose et a remis à chaque élu le rapport de la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2017. Nous lisons des dépenses de 296 954,45 \$ et des revenus de 432 464,32 \$.

2017-10-142

Adhésion au contrat d'assurances collectives de la FQM

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est « preneur » d'un contrat d'assurance-collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QUE tant le Code municipal que la Loi sur les cités et villes permettent à une municipalité (ou MRC ou organisme) d'adhérer à un tel contrat;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a transmis à la municipalité les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l'année 2018 et qu'en conséquence, la Municipalité d'Aston-jonction désire y adhérer et qu'elle s'engage à en respecter les termes et conditions;

CONSIDÉRANT QUE la date de mise en vigueur du contrat est le 1er janvier 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sébastien Doire, appuyé par Mme Renée Quévillon que ;

1. le conseil de la Municipalité d'Aston-Jonction adhère au contrat d'assurance-collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet le 1er janvier 2018 et qu'elle s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement ;
2. le conseil de la Municipalité d'Aston-Jonction autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance-collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;
3. le conseil de la Municipalité d'Aston-Jonction accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurances collectives et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance-collective ;
4. le paiement de 100% des primes est payable par l'employé ;
5. le conseil de la Municipalité d'Aston-Jonction accepte que la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre ;
6. le conseil de la Municipalité d'Aston-Jonction accepte que la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

Adopté

- M. le maire explique l'entente de la Régie intermunicipale d'incendie de Bulstrode avec Cauca (service 911) ;
- La municipalité laisse porter la demande d'entente de loisirs avec la ville de Daveluyville et ne donne aucune suite.

2017-10-143

Demande de congés personnels de la directrice générale

Il est proposé par Mme Renée Quévillon, appuyée par M. Sébastien Doire, que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction autorise la directrice générale à prendre congé les 14, 15 et 16 novembre 2017 pour des raisons personnelles. Mme Jacqueline Leblanc sera mandatée pour la remplacer durant ces journées. *Adopté*

2017-10-144

Acceptation des prévisions budgétaires et de la quote-part 2018 de la Corporation de Transport Adapté Grand Tronc

Il est proposé par Mme Renée Quévillon, appuyée par M. Jérôme Dionne, que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction

1. accepte les prévisions budgétaires 2018 de la Corporation de Transport adapté Grand Tronc telles que déposées indiquant des revenus de 142 994 \$ et des dépenses de 140 900\$;
2. accepte la contribution annuelle pour 2018 établie à MILLE QUATRE CENT QUARANTE-QUATRE-VINGT-SEPT DOLLARS (1 487 \$).

Adopté

2017-10-145

Paroisse Saint-Frère-André commandite annuelle au feuillet paroissial 2018

Il est proposé par M. Sébastien Doire, appuyé par M. Benoit Lussier, que le Conseil de la municipalité défraie la somme de CENT QUINZE DOLLARS (115 \$), plus toutes les taxes applicables, aux Productions de l'Imprimerie inc. de Saint-Léonard-d'Aston pour l'impression du feuillet paroissial 2017-2018 de la Paroisse Saint-Frère-André. *Adopté*

2017-10-146

Adoption des prévisions budgétaires 2018 déposées par la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires 2018 nous démontrent des revenus de 3 531 429 \$ et des dépenses au montant de 3 531 429 \$ et que l'excédent/déficit de fonctionnement de l'exercice prévu est de 0 \$;

Accepte les frais de quote-part à 0,75 \$ par habitant pour l'année budgétaire 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité accepte le coût des services de collecte sélective, du traitement et de l'enfouissement des ordures à 132,50 \$ par unité d'occupation pour 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Benoit Lussier, appuyé par M. Jérôme Dionne, que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction

1. approuve les prévisions budgétaires 2017 présentées et déposées par la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska;
2. accepte les frais de services de collecte sélective, du traitement et de l'enfouissement des ordures à 132,50 \$ par unité d'occupation et la quote-part établie à 0,75\$ par habitant pour l'année financière 2018.

Adopté

CORRESPONDANCE

Le Conseil prend acte mais ne donne aucune suite.

Je, CAROLINE DENONCOURT, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour couvrir les dépenses décrétées par les résolutions numéros 2017-10-137, 2017-10-138, 2017-10-139, 2017-10-141, 2017-10-143, 2017-10-144, 2017-10-145, 2017-10-146.

Caroline Denoncourt
Secrétaire-trésorière

2017-10-147

Clôture de la session

Mme Renée Quévillon propose la levée de la session à vingt et une heures quarante minutes (21 h 40)

Pierre Gaudet
Maire

Caroline Denoncourt
Directrice générale et secrétaire-trésorière

